

Assurer l'avenir de la pomme du Québec

Des investissements structurants pour l'autonomie alimentaire, la compétitivité et la résilience du secteur pomicole



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC

Consultations prébudgétaires du Québec

13 février 2026

CONTENU

SOMMAIRE	1
Synthèse des demandes des Producteurs de pommes du Québec	1
Présentation des Producteurs de pommes du Québec.....	3
Contexte et enjeux du secteur pomicole québécois	3
Demande #1 : Appui aux services-conseils	4
Demande #2 : Aide à la replantation des vergers pomicoles	5
Demande #3 : Aide à l'investissement	7
Demande #4 : Nouvelles normes en matière d'hébergement des travailleurs.....	9
Conclusion.....	11

SOMMAIRE

Le secteur pomicole québécois occupe une place stratégique dans le système bioalimentaire du Québec. Présente dans plusieurs régions, la production de pommes contribue de manière significative à l'autonomie alimentaire, à l'occupation dynamique du territoire, à l'économie régionale et à l'accès à un fruit nutritif et abordable pour la population. Malgré ces atouts, la filière pomicole fait aujourd'hui face à des enjeux structurels qui limitent sa capacité à accroître sa contribution aux priorités gouvernementales.

Dans un contexte marqué par la hausse des coûts de production, la pression sur la rentabilité, les changements climatiques, les défis de main-d'œuvre et une concurrence interprovinciale accrue, les entreprises pomicoles québécoises doivent simultanément maintenir leur compétitivité, investir pour se moderniser et se conformer à des exigences réglementaires grandissantes. Ces défis sont amplifiés par la nature pérenne de la pomiculture, dont les cycles biologiques et financiers s'échelonnent sur plusieurs années.

La [Politique bioalimentaire 2025-2035 – Nourrir nos ambitions](#) reconnaît explicitement l'importance d'accroître l'autonomie alimentaire du Québec tout en assurant la prospérité et la durabilité du secteur bioalimentaire. Les productrices et producteurs de pommes adhèrent pleinement à cette vision et souhaitent jouer un rôle accru dans sa mise en œuvre. Avec des leviers publics mieux ajustés aux réalités de la pomiculture, cette ambition a tout le potentiel de se concrétiser.

Par le présent mémoire, [Les Producteurs de pommes du Québec \(PPQ\)](#) proposent une série de mesures ciblées, cohérentes et complémentaires, qui visent à maximiser l'effet de levier des investissements publics tout en sécurisant les investissements privés des entreprises.

Synthèse des demandes des Producteurs de pommes du Québec

1. Adapter le Programme Services-Conseils à la réalité de la pomiculture

Les Producteurs de pommes du Québec demandent que le Volet 1 – Appui à l'utilisation de services-conseils par les entreprises du [Programme Services-Conseils \(PSC\) 2023-2028](#) soit ajusté afin refléter les besoins spécifiques de la pomiculture, notamment :

- ✓ un financement plus équilibré entre les domaines d'intervention, particulièrement entre les volets Technique et Agroenvironnement;
- ✓ la reconnaissance explicite du dépistage des ennemis des cultures par des barèmes et plafonds adaptés;
- ✓ une bonification des plafonds applicables au domaine Agroenvironnement, tenant compte du caractère récurrent et saisonnier du dépistage et des suivis phytosanitaires;
- ✓ une souplesse accrue permettant un transfert limité entre domaines lorsque certaines enveloppes ne sont pas entièrement utilisées.

2. Mettre en place une aide structurante à la replantation des vergers (incluant l'arrachage)

Les PPQ demandent la mise en place d'aides spécifiques à la pomiculture pour soutenir le renouvellement des vergers, lesquelles doivent :

- a. Arrachage :
 - ✓ prévoir une aide financière à l'arrachage et à la disposition sécuritaire des vergers, sans obligation de replantation, lorsque justifiée sur les plans agronomique, économique ou phytosanitaire;

- ✓ contribuer à la conformité à la Loi sur la protection sanitaire des cultures et à la prévention de la propagation des organismes nuisibles.

b. Replantation :

- ✓ soutenir les investissements liés à la replantation de vergers modernes à haute densité, incluant l'achat d'arbres, de tuteurs, les aménagements du terrain et les infrastructures nécessaires;
- ✓ tenir compte du cycle de 5 à 7 ans sans revenus avant l'atteinte de la rentabilité;
- ✓ permettre au Québec de rattraper son retard compétitif face aux autres provinces canadiennes déjà dotées de programmes structurants.

c. Prévisibilité :

- ✓ être déployées sur un horizon pluriannuel, afin d'offrir la prévisibilité nécessaire à la planification des investissements et à la sécurisation des décisions d'affaires des entreprises.

3. Bonifier et pérenniser l'aide à l'investissement pour les entreprises pomicoles

S'inspirant de l'[Initiative ministérielle AgroPerformance](#), les Producteurs de pommes du Québec demandent que des mesures d'aide à l'investissement :

- ✓ soient maintenues et bonifiées afin de répondre à la forte demande démontrée par l'engouement exceptionnel d'AgroPerformance;
- ✓ favorisent l'adoption d'agritechnologies et d'équipements stratégiques permettant d'améliorer la productivité, de réduire la dépendance à la main-d'œuvre et de renforcer la résilience climatique;
- ✓ offrent une plus grande prévisibilité que des appels ponctuels fondés sur le principe du premier arrivé, premier servi, notamment pour les productions horticoles pérennes.

4. Accompagner les nouvelles normes d'hébergement des travailleurs étrangers temporaires par une aide à l'investissement

Dans le contexte du projet de règlement sur les nouvelles conditions d'hébergement des travailleurs étrangers temporaires, les PPQ demandent que :

- ✓ toute nouvelle exigence réglementaire soit accompagnée d'un programme de soutien financier réel, accessible et rapide, sous forme d'aide à l'investissement en hébergement;
- ✓ des mesures transitoires adéquates et des délais réalistes soient prévus;
- ✓ les impacts économiques sectoriels soient évalués avant l'adoption finale;
- ✓ le caractère stratégique de la main-d'œuvre étrangère temporaire pour la pomiculture soit pleinement reconnu.

En résumé

Les demandes formulées dans ce mémoire visent à sécuriser un secteur stratégique, à soutenir l'investissement privé, à renforcer la résilience des entreprises et à permettre au Québec de tirer pleinement profit de son potentiel pomicole. Il s'agit d'investissements structurants qui généreront des retombées économiques durables, au bénéfice des régions, des consommatrices et consommateurs et de l'autonomie alimentaire du Québec.

Présentation des Producteurs de pommes du Québec

[Les Producteurs de pommes du Québec \(PPQ\)](#) assurent la représentation collective, la mise en marché et la défense des intérêts économiques, sociaux et moraux de l'ensemble des productrices et producteurs de pommes de la province. Leur mission comprend l'administration du [Plan conjoint des producteurs de pommes du Québec](#), en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. Le secteur pomicole québécois regroupe 422 entreprises agricoles, principalement situées en Montérégie, dans les Laurentides et dans l'Est-du-Québec, contribuant à l'occupation dynamique du territoire, au développement économique régional et à la vitalité des milieux ruraux. **En 2024-2025, la production totale s'est élevée à 6,06 millions de minots, dont 3,79 millions de pommes fraîches et 2,19 millions destinés à la transformation.** Les ventes de pommes, toutes origines confondues, ont généré 159 M\$ dans les supermarchés du Québec, confirmant la place centrale de la pomme dans le panier alimentaire des Québécoises et des Québécois.

Les PPQ jouent un rôle structurant dans la filière par la négociation et l'application des [conventions de mise en marché](#), la coordination des activités de promotion, le soutien à la recherche et au développement, ainsi que par des représentations actives auprès des autorités gouvernementales. En 2024-2025, les producteurs ont investi collectivement près de 250 000 \$ en promotion (pour la marque et certification [Pommes Qualité Québec](#)) et plus de 70 000 \$ en recherche et développement afin de soutenir la compétitivité et l'adaptation du secteur.

Contexte et enjeux du secteur pomicole québécois

Le secteur pomicole québécois évolue dans un environnement d'affaires en transformation, marqué par des pressions économiques, climatiques et structurelles qui limitent sa capacité à contribuer pleinement aux objectifs d'autonomie alimentaire et de développement durable du Québec.

Au cours des dernières années, les parts de marché de la pomme du Québec ont stagné autour de 50 %, malgré une demande intérieure forte et un intérêt soutenu pour l'achat local. Cette situation s'explique notamment par la concurrence accrue des importations, l'évolution rapide des préférences des consommateurs vers de nouvelles variétés, et un rythme de modernisation des vergers insuffisant au regard des investissements requis et du cycle propre aux cultures pérennes.

Les entreprises doivent aussi composer avec la hausse des coûts, les taux d'intérêt et un climat plus instable (gel, événements extrêmes), ce qui accroît les risques et exige une adaptation continue des pratiques et des choix variétaux.

La filière dispose toutefois de leviers reconnus : investissements en recherche, innovation et transfert de connaissances, adoption progressive de pratiques agroenvironnementales, [production fruitière intégrée \(PFI\)](#), diversification variétale et développement de vergers à plus haute densité. Or, **la capacité à accélérer cette transition demeure limitée par l'ampleur des investissements requis et par l'absence de mesures structurantes adaptées à la réalité de la pomiculture.** À titre comparatif, plusieurs provinces canadiennes se sont dotées de programmes ciblés pour soutenir la modernisation des vergers et le renouvellement des cultures pérennes, créant un déséquilibre concurrentiel au détriment du Québec.

Dans ce contexte, la [Politique bioalimentaire 2025-2035 – Nourrir nos ambitions](#) et les orientations du [Plan d'agriculture durable](#) constituent une occasion stratégique de mieux arrimer les interventions publiques aux réalités du secteur. Un appui cohérent et prévisible de l'État apparaît nécessaire afin de renforcer la capacité des entreprises à investir, innover et s'adapter, dans une perspective de pérennité à long terme.

Demande #1 : Appui aux services-conseils

Le manque d'adéquation du Programme Services-Conseils à la réalité de la pomiculture

Le recours aux services-conseils constitue un levier essentiel pour assurer la performance économique, environnementale et technique des entreprises pomicoles québécoises. En raison de la nature pérenne de la culture, de la complexité des décisions agronomiques et de la forte pression exercée par les ravageurs et les maladies, la pomiculture repose sur un accompagnement technique continu, spécialisé et fortement saisonnier.

Or, depuis l'entrée en vigueur du [Programme Services-Conseils \(PSC\) 2023-2028](#), plusieurs ajustements à sa structure ont eu pour effet de déséquilibrer l'accès au financement des services-conseils pour les entreprises pomicoles, malgré une hausse globale des besoins en accompagnement.

Un cloisonnement des domaines mal adapté à la pomiculture

Dans la mouture actuelle du PSC, plusieurs activités historiquement financées dans le domaine Technique – pratiques culturales, ont été transférées vers le domaine Agroenvironnement, notamment les recommandations de fertilisation, la gestion de l'irrigation, le dépistage des ennemis des cultures, la gestion intégrée des pesticides, les aménagements hydroagriques et les actions liées à l'adaptation aux changements climatiques.

Ce reclassement pose un enjeu particulier en pomiculture. Ces activités ne sont ni ponctuelles ni occasionnelles : elles sont récurrentes, saisonnières et structurantes. Le dépistage, par exemple, exige des suivis hebdomadaires tout au long de la saison afin d'assurer des décisions fondées sur des seuils, des modèles et des interventions ciblées. Ceci facilite la gestion intégrée des ennemis des cultures et une utilisation optimale des produits phytosanitaires (pesticides). De même, les décisions liées à l'irrigation et à la fertilisation doivent être ajustées en continu en fonction des conditions climatiques et de l'avancement de la saison dans les vergers.

Des plafonds insuffisants et un financement mal réparti

Dans le cadre du PSC 2023-2028, le domaine Agroenvironnement est assujéti à des plafonds annuels de 4 000 \$ pour les diagnostics et 4 000 \$ pour les suivis, ainsi qu'à un plafond total de 19 000 \$ pour l'ensemble de la durée du programme. Après deux années d'application, les constats issus du terrain sont clairs : ces plafonds sont insuffisants pour couvrir adéquatement les besoins réels des entreprises pomicoles, alors que les enveloppes du domaine Technique ne sont généralement pas atteintes.

Cette situation crée un effet pervers : les entreprises sont contraintes de réduire la fréquence ou la qualité des suivis, ou encore de faire des arbitrages défavorables entre différents volets d'intervention pourtant complémentaires.

Des risques contraires aux objectifs gouvernementaux

Si la situation actuelle perdure, plusieurs risques ont été clairement identifiés par les productrices et producteurs, et les conseillères et conseillers du secteur pomicole :

- une perte d'efficacité des interventions phytosanitaires, notamment contre des ravageurs majeurs comme la tavelure ou le carpocapse, en raison d'un dépistage moins fréquent ou moins précis;
- une augmentation des usages de pesticides par défaut, faute d'interventions préventives et localisées, ce qui va à l'encontre des objectifs du [Plan d'agriculture durable](#);

- un recul des pratiques d'agriculture raisonnée, au détriment de la performance environnementale, dans un contexte où les entreprises sont déjà soumises à de fortes pressions économiques et sociales.

Ces risques sont d'autant plus préoccupants que la pomiculture québécoise est engagée depuis plusieurs décennies dans une démarche structurée de production intégrée et de réduction des risques environnementaux.

Une demande ciblée, cohérente et adaptée à la réalité du secteur

Les PPQ ne remettent pas en question les objectifs du PSC ni la pertinence de soutenir l'agroenvironnement. Ils demandent toutefois **que le Volet 1 du PSC soit ajusté afin de permettre un financement plus équilibré entre les domaines d'intervention, de manière adaptée à la réalité des cultures horticoles pérennes comme la pomme.**

Plus précisément, les PPQ recommandent :

- ✓ une bonification des plafonds du domaine Agroenvironnement, en fonction de la superficie cultivée et de la nature des interventions requises;
- ✓ la reconnaissance explicite du caractère structurant et récurrent du dépistage des ravageurs en pomiculture, avec un barème et des plafonds adaptés;
- ✓ une souplesse accrue entre les domaines Technique et Agroenvironnement, permettant un transfert limité des enveloppes non utilisées, sans dépasser les plafonds globaux du programme.

Pertinence pour l'économie du Québec : Ces ajustements visent à sécuriser l'adoption de bonnes pratiques en matière d'agroenvironnement, à maximiser l'efficacité des fonds publics investis et à assurer la cohérence entre le Programme Services-Conseils, la Politique bioalimentaire 2025-2035 et le Plan d'agriculture durable.

Demande #2 : Aide à la replantation des vergers pomicoles

Un levier pour la compétitivité, l'autonomie alimentaire et la conformité phytosanitaire

Le renouvellement des vergers constitue un enjeu central et incontournable pour l'avenir de la pomiculture québécoise. En raison de la nature pérenne de la culture, des cycles d'investissement longs et des exigences accrues en matière de productivité, de qualité et de durabilité, la replantation des vergers ne peut être envisagée sans un appui public structurant, prévisible et adapté à la réalité du secteur.

Cette replantation repose sur deux volets indissociables :

- l'arrachage et la disposition sécuritaire des vergers en fin de vie ou non compétitifs;
- la replantation avec des variétés recherchées par le marché, selon des systèmes modernes à haute densité.

L'arrachage des vergers : un enjeu phytosanitaire et collectif

L'arrachage des vergers vieillissants ou non rentables ne constitue pas uniquement une décision économique individuelle. Il s'agit également d'un enjeu phytosanitaire collectif, directement lié aux obligations prévues par la [Loi sur la protection sanitaire des cultures \(RLRQ, c. P-42.1\)](#), qui vise à prévenir, surveiller et contrôler les organismes nuisibles aux cultures.

En l'absence de soutien financier adapté, plusieurs entreprises retardent ou renoncent à l'arrachage de parcelles devenues non productives. Cette situation entraîne des risques concrets : abandon de vergers, maintien de réservoirs de ravageurs et de maladies, et augmentation de la pression phytosanitaire pour l'ensemble des producteurs d'un même territoire.

Clairement, ce risque systémique souligne que, sans aide ciblée, la capacité des entreprises à se conformer pleinement aux objectifs de la loi est fragilisée, particulièrement dans un contexte de pression économique élevée et de surproduction de certaines variétés traditionnelles.

Les PPQ estiment ainsi qu'une aide à l'arrachage et à la disposition sécuritaire des vergers, incluant la gestion adéquate des résidus ligneux, constitue une mesure de prévention phytosanitaire, de protection des investissements collectifs et de sécurisation de la transition du secteur.

La replantation : un investissement majeur à cycle long et sans revenus à court terme

La replantation d'un verger pomicole représente un investissement lourd et risqué, tant sur le plan financier que temporel. Elle implique notamment :

- l'achat de plants adaptés (souvent sous licence);
- l'installation de systèmes de tuteurs ou de treillis;
- l'aménagement du terrain (drainage, irrigation, préparation des sols);
- une période de 5 à 7 ans avant d'atteindre des rendements commercialement rentables, durant laquelle l'entreprise ne retire aucun revenu de la parcelle replantée.

Ces investissements estimés dépassent souvent 75 000 \$ par hectare pour les vergers à haute densité, aujourd'hui considérés comme la norme pour assurer la productivité, la mécanisation partielle et l'adaptation aux changements climatiques. Sans appui public, ce cycle long constitue un frein majeur au renouvellement accéléré des vergers, malgré la volonté des producteurs d'investir.

Un déséquilibre concurrentiel marqué avec les autres provinces canadiennes

Contrairement au Québec, toutes les grandes provinces pomicoles canadiennes ont mis en place, ou maintiennent actuellement, des programmes structurants de soutien à l'arrachage et à la replantation des vergers.

À titre illustratif :

Ontario : programmes couvrant jusqu'à 75 % des dépenses admissibles, avec des enveloppes atteignant 8 M\$ sur trois ans, ciblant explicitement les plantations à haute densité;

Colombie-Britannique : programmes de renouvellement des cultures pérennes totalisant plus de 70 M\$ sur cinq ans, avec des plafonds pouvant atteindre 750 000 \$ par entreprise;

Nouveau-Brunswick : aides directes par arbre planté (jusqu'à 15 \$/arbre), soutien aux systèmes de tuteurage et aux infrastructures connexes tel que les contenants de récolte en vrac (boîtes ou « bennes »).

À l'inverse, le Québec a investi 5,54 M\$ sur 16 ans dans son ancien Programme de modernisation des vergers, aujourd'hui échu, créant un écart de compétitivité important pour les entreprises pomicoles québécoises.

Un retard structurel dans les variétés en forte demande

Ce déséquilibre se reflète directement dans les volumes produits des variétés les plus recherchées par les consommateurs, notamment Honeycrisp, Gala et Ambrosia.

Les données de récolte 2025 démontrent que :

- l'Ontario et la Nouvelle-Écosse produisent des volumes nettement supérieurs de ces variétés stratégiques;
- la croissance des volumes de Honeycrisp et de Gala y est soutenue, appuyée par des programmes de replantation actifs;
- le Québec demeure en retrait, malgré une demande forte et stable sur le marché intérieur, limitant sa capacité à substituer les importations et à accroître ses parts de marché.

Ce retard n'est pas attribuable à un manque de savoir-faire, mais bien à une capacité d'investissement moindre, exacerbée par l'absence de soutien public équivalent à celui offert ailleurs au pays.

Une mesure structurante au service des priorités gouvernementales

Les PPQ recommandent la mise en place d'une aide à la replantation des vergers, incluant l'arrachage, qui représente une mesure à fort effet de levier :

- ✓ elle favorise la conformité phytosanitaire et la protection des cultures;
- ✓ elle améliore la productivité et la résilience climatique des entreprises;
- ✓ elle soutient la substitution des importations par des produits d'ici;
- ✓ elle contribue directement aux objectifs de la Politique bioalimentaire 2025-2035 en matière d'autonomie alimentaire et de vitalité des territoires.

Pour les PPQ, il s'agit d'une condition essentielle pour assurer un rattrapage compétitif, sécuriser les investissements privés et permettre au secteur pomicole de jouer pleinement son rôle stratégique dans le système bioalimentaire québécois.

Pertinence pour l'économie du Québec : Cette demande vise la mise en place d'aides spécifiques à la pomiculture, conçues en fonction des réalités propres à cette production pérenne. Compte tenu de l'ampleur des investissements requis et du délai de plusieurs années avant l'atteinte de la rentabilité des vergers replantés, ces aides doivent être déployées sur un horizon pluriannuel, afin d'offrir la prévisibilité nécessaire à la planification des investissements, de sécuriser les décisions d'affaires des entreprises et d'assurer une transition ordonnée et durable du parc de vergers québécois.

Demande #3 : Aide à l'investissement

Accélérer la modernisation des entreprises dans un contexte de forte pression économique

La capacité d'investissement des entreprises pomicoles constitue un déterminant central de leur productivité, de leur compétitivité et de leur résilience face aux changements climatiques. Dans un contexte marqué par des défis importants de main-d'œuvre, la hausse des coûts de production et l'évolution rapide des technologies agricoles, l'accès à des mesures de soutien à l'investissement devient un levier incontournable pour permettre aux entreprises de maintenir leur performance et de répondre aux attentes sociétales et environnementales.

L'[Initiative ministérielle AgroPerformance](#)¹, annoncée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) en décembre 2025, constitue à cet égard un signal clair de la volonté gouvernementale de soutenir la modernisation technologique et climatique des exploitations agricoles.

AgroPerformance : une initiative pertinente et bien arrimée aux besoins du secteur

L'[Initiative ministérielle AgroPerformance](#) vise à accélérer l'adoption de technologies et d'équipements prioritaires permettant d'améliorer l'efficacité opérationnelle, la rentabilité et la durabilité des entreprises agricoles, notamment dans un contexte de transition climatique. Le programme est structuré autour de deux volets particulièrement pertinents pour la pomiculture :

- Volet 1 – Agritechnologies : soutien à l'acquisition de technologies innovantes intégrant l'automatisation, la robotique, l'intelligence artificielle, les capteurs et les logiciels de gestion;
- Volet 2 – Équipements prioritaires : appui à l'achat de récolteuses mécaniques horticoles et d'équipements d'aide à la récolte.

Pour les entreprises pomicoles, ce programme permet notamment de soutenir l'adoption d'innovations stratégiques telles que les pulvérisateurs intelligents, les plateformes de récolte autonomes, les systèmes automatisés de gestion de l'entreposage, les stations météo connectées ou encore les logiciels de gestion des opérations et de suivi des cultures.

Un engouement révélateur d'un besoin largement sous-estimé

L'ouverture d'AgroPerformance a toutefois mis en lumière un constat sans équivoque : les besoins en matière d'aide à l'investissement dépassent largement les enveloppes actuellement disponibles.

Lors de l'ouverture du programme à l'ensemble du Québec, le 12 janvier 2026, l'enveloppe budgétaire a été entièrement épuisée en quelques minutes, forçant la fermeture immédiate du dépôt des demandes. Devant cet engouement exceptionnel, le MAPAQ a dû bonifier le budget initial de 24 M\$ à 30 M\$, sans toutefois réussir à répondre à l'ensemble des projets déposés ou en préparation.

Cet épisode illustre de façon concrète la pression financière importante qui pèse sur les entreprises agricoles, dont les marges de manœuvre sont limitées, mais qui doivent néanmoins investir pour demeurer compétitives face aux productions d'autres juridictions.

Des investissements stratégiques pour la pomiculture

Pour le secteur pomicole, l'investissement en technologies et en équipements ne constitue pas un luxe, mais une condition de viabilité à moyen et long terme. Les agritechnologies permettent notamment :

- ✓ de réduire la dépendance à la main-d'œuvre, poste de dépense important des entreprises;
- ✓ d'améliorer la précision des interventions phytosanitaires, réduisant les intrants et les risques environnementaux;
- ✓ d'optimiser la gestion de la récolte et de l'entreposage, afin de maintenir la qualité des fruits et répondre aux exigences du marché;
- ✓ de renforcer la capacité d'adaptation aux aléas climatiques, par une meilleure prise de décision basée sur les données.

Ces investissements sont étroitement liés aux efforts de replantation des vergers modernes à haute densité et conditionnent leur rentabilité à long terme.

¹ <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/aide-financiere/initiative-ministerielle-agroperformance>

Une demande cohérente avec les priorités gouvernementales

Si AgroPerformance répond à des besoins réels, son succès fulgurant met aussi en évidence certaines limites structurelles. Le caractère ponctuel, concurrentiel et fondé sur le principe du premier arrivé, premier servi rend difficile la planification stratégique des investissements, particulièrement pour les entreprises pomicoles engagées dans des projets à long horizon.

En s’inspirant des objectifs et des mécanismes d’AgroPerformance, les PPQ souhaitent que le gouvernement considère la mise en place ou la bonification de mesures structurantes et récurrentes d’aide à l’investissement, spécifiquement adaptées aux productions horticoles pérennes.

Une telle approche permettrait de :

- ✓ soutenir la modernisation continue des entreprises;
- ✓ améliorer la productivité et la rentabilité du secteur;
- ✓ renforcer la compétitivité du Québec face aux autres provinces;
- ✓ contribuer directement aux objectifs de la Politique bioalimentaire 2025-2035 et du Plan d’agriculture durable.

Pertinence pour l’économie du Québec : Dans un secteur où les décisions d’investissement sont étroitement liées aux cycles biologiques des vergers et à des engagements financiers sur plusieurs années, les PPQ estiment que les mesures d’aide à l’investissement gagneraient à être déployées sur une base pluriannuelle, avec des enveloppes prévisibles et adaptées à la réalité horticole, afin de maximiser l’effet de levier des fonds publics.

Demande #4 : Nouvelles normes en matière d’hébergement des travailleurs

Des exigences nécessitant un appui financier à l’investissement

Les Producteurs de pommes du Québec reconnaissent la légitimité d’améliorer les conditions d’hébergement des travailleurs étrangers temporaires. Cette mesure est souhaitable et s’inscrit dans une volonté de maintenir des standards élevés, tout en assurant la continuité des opérations agricoles. **Pour que cette ambition se concrétise sans compromettre l’accès à la main-d’œuvre dans la période critique de la saison des pommes, elle doit toutefois être assortie des sommes justes et nécessaires permettant la modernisation des conditions d’hébergement.**

La disponibilité et la stabilité de la main-d’œuvre étrangère temporaire constituent un facteur déterminant de la capacité de production du secteur pomicole québécois. Les travailleurs étrangers temporaires jouent un rôle essentiel à toutes les étapes critiques de la saison, notamment pour l’éclaircissage, l’entretien des vergers et surtout la récolte, dans un contexte de pénurie persistante de main-d’œuvre locale.

Le Projet de règlement sur les conditions d’hébergement des travailleurs, publié à la Gazette officielle du Québec le 14 janvier 2026, introduit une série de nouvelles exigences en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (chapitre S-2.1) visant à améliorer les conditions de logement des travailleurs.

Des exigences nouvelles aux impacts majeurs pour la pomiculture

Dans sa forme actuelle, le projet de règlement prévoit notamment :

- l'abolition des lits superposés;
- un maximum de deux travailleurs par chambre;
- une superficie minimale de 9 m² pour une chambre double;
- des ratios plus stricts pour les équipements sanitaires et de cuisine;
- une distance minimale de 30 mètres entre les logements et les voies de circulation lourde;
- l'aménagement obligatoire de voies piétonnes;
- des tests mensuels de qualité de l'eau.

Pour le secteur pomicole, ces nouvelles exigences auraient pour effet immédiat de réduire significativement la capacité d'hébergement existante, même lorsque les logements actuels sont sécuritaires, bien entretenus et conformes aux normes en vigueur jusqu'à présent. Cette réduction de capacité entraînerait la relocalisation ou la perte d'une partie importante des travailleurs étrangers temporaires, compromettant directement les opérations en verger et la récolte.

Des coûts d'adaptation incompatibles avec la capacité financière des entreprises

L'adaptation des bâtiments existants ou la construction de nouveaux logements conformes aux nouvelles normes proposées représente des investissements majeurs, souvent hors de portée pour de nombreuses entreprises pomicoles. Ces coûts surviennent dans un contexte déjà marqué par :

- une pression inflationniste élevée;
- une hausse des coûts de construction;
- une baisse ou une stagnation des prix payés au producteur;
- une concurrence accrue des pommes importées.

À ce jour, aucune mesure de soutien financier spécifique n'a été annoncée pour accompagner les entreprises agricoles dans ces transformations qui seraient pourtant obligatoires, créant un déséquilibre important entre les exigences réglementaires et la capacité réelle d'y répondre.

Des délais de mise en conformité difficilement applicables

Les PPQ soulignent également que les délais de mise en conformité actuellement prévus sont difficilement applicables dans la réalité du secteur agricole, compte tenu :

- de la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction;
- du caractère strictement saisonnier de l'hébergement agricole;
- des délais municipaux pour l'obtention de permis;
- des règlements municipaux existants qui restreignent ou interdisent déjà l'hébergement de travailleurs étrangers sur les terres agricoles.

Sans mesures transitoires adaptées, ces contraintes risquent d'entraîner des ruptures de services, des réductions de superficies en production et, ultimement, des abandons de vergers.

Accompagner la réglementation par une aide à l'investissement : un enjeu transversal de compétitivité et d'autonomie alimentaire

Les Producteurs de pommes du Québec estiment que toute nouvelle exigence réglementaire doit impérativement être accompagnée d'un appui financier structurant, sous forme d'aide à l'investissement, afin de permettre aux entreprises de s'adapter sans compromettre leur viabilité économique.

À cet effet, les PPQ demandent notamment un accompagnement financier et administratif pour assurer le déploiement ordonné de cette réglementation :

- ✓ la mise en place d'un programme de subventions directes, réel et accessible, pour l'adaptation ou la construction de logements conformes;
- ✓ des mesures transitoires suffisantes, incluant un allongement substantiel des délais de mise en application;
- ✓ une reconnaissance explicite du caractère stratégique de la main-d'œuvre étrangère temporaire pour la pomiculture québécoise;
- ✓ une évaluation rigoureuse des impacts économiques sectoriels avant l'adoption finale du règlement.

Pertinence pour l'économie québécoise : Sans accompagnement financier adéquat, le projet de règlement, dans sa forme actuelle, représente un risque majeur pour la compétitivité du secteur pomicole, pouvant entraîner une diminution des volumes produits, une perte de parts de marché au profit des importations et un affaiblissement de la capacité du Québec à atteindre ses objectifs d'autonomie alimentaire.

Dans une perspective prébudgétaire, les Producteurs de pommes du Québec considèrent donc que l'aide à l'investissement en matière d'hébergement des travailleurs étrangers temporaires doit être intégrée aux réflexions budgétaires du gouvernement, au même titre que les autres leviers structurants nécessaires à la pérennité du secteur.

CONCLUSION

Le Québec dispose d'une filière pomicole solide, présente dans plusieurs régions, créatrice d'emplois et offrant un réel potentiel de substitution aux importations. Toutefois, dans un contexte de hausse des coûts, de concurrence accrue, de cycles d'investissement longs et d'aléas climatiques plus fréquents, sa contribution à l'autonomie alimentaire exige des leviers publics mieux adaptés aux réalités des cultures pérennes.

Les mesures proposées par les Producteurs de pommes du Québec sont ciblées et complémentaires : ajuster le Programme Services-Conseils, soutenir l'arrachage et la replantation, pérenniser l'aide à l'investissement, et accompagner financièrement les nouvelles normes d'hébergement des travailleurs étrangers temporaires afin d'améliorer les conditions de logement sans compromettre l'accès à une main-d'œuvre essentielle.

Ces investissements structurants maximiseront l'effet de levier des fonds publics et sécuriseront les investissements privés. Les PPQ invitent donc le gouvernement à intégrer ces mesures au prochain budget pour renforcer la compétitivité et la résilience du secteur, au bénéfice des régions, des consommatrices et consommateurs ainsi que de l'autonomie alimentaire du Québec.